

Fermer

THE CONVERSATION

L'expertise universitaire, l'exigence journalistique

La validation des acquis de l'expérience, un outil au service de la réorientation professionnelle

20 avril 2021, 20:06 CEST



En France, entre 2002 et 2015, un peu plus de 330 000 personnes ont obtenu une certification par le biais de la VAE. Shutterstock

Auteurs



Eric Bidet

Maître de conférences, Responsable du Master ESS, Le Mans Université



Lydie Grudé

Référent Validation des Acquis, Le Mans Université



Olivier Boned

Délégué Général Institut Montparnasse, professeur associé, Le Mans Université

La reconversion ou réorientation professionnelle est une question qui intervient de plus en plus fréquemment dans une trajectoire professionnelle. Entre 2010 et 2015, on estime que 22 % des personnes en emploi ont changé de métier et une enquête d'Odoxa 2017 relève que 85 % des sondés sont favorables à la reconversion professionnelle, quel que soit l'âge ou la catégorie professionnelle interrogée.

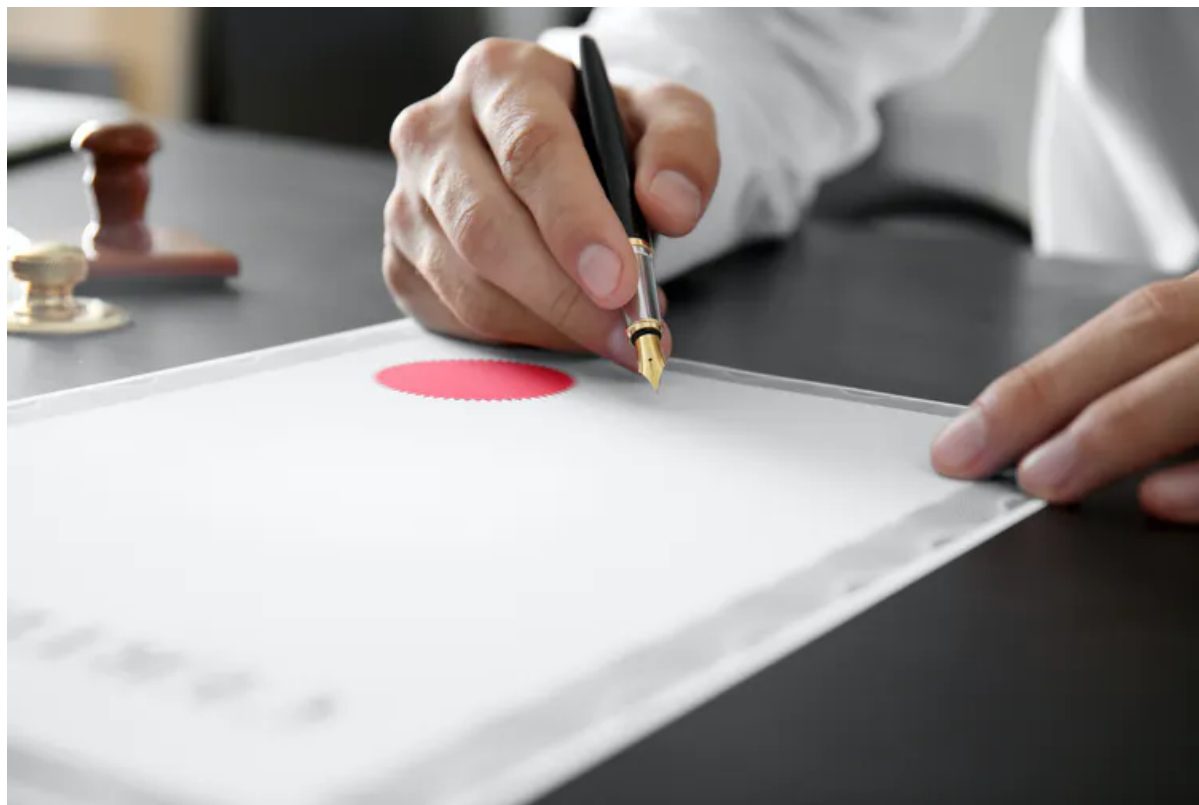
La crise liée à la Covid-19 accentue encore les décisions de réorientation professionnelle d'une part parce qu'elle détruit des emplois de manière irrémédiable dans certains secteurs particulièrement touchés, d'autre part parce qu'elle conduit beaucoup de travailleurs à s'interroger sur leur trajectoire professionnelle et à chercher une nouvelle orientation dans ce que beaucoup résument à une quête de sens.

Selon l'observatoire de l'OIT, ce sont 255 millions d'ETP (équivalent temps plein) qui ont été détruits en 2020 au niveau mondial du fait de la pandémie. S'engager dans une réorientation professionnelle est une étape difficile, encore plus si c'est une décision contrainte qui fait suite à la perte d'un emploi. Elle peut cependant être rendue plus facile si elle s'inscrit dans une démarche de VAE (validation des acquis de l'expérience).

La VAE, un dispositif intéressant...

La VAE, instituée par la loi de modernisation sociale de 2002, est inscrite au code de l'éducation et au Code du travail. Elle représente un mode d'accès à la certification et au diplôme par la reconnaissance de l'expérience professionnelle. La VAE est ouverte à tous sans critères d'âge, de statut (salarié, artisan, bénévole, travailleur indépendant, intérimaire, etc.) ou encore de niveau de formation requis.

La seule condition, depuis la loi du 5 mars 2014 qui a assoupli les conditions requises et étendu le champ des bénéficiaires potentiels de la VAE, est de justifier d'une année au minimum d'expérience professionnelle présentant un lien direct avec le contenu et le niveau du diplôme visé.



La VAE permet d'accéder à la certification et au diplôme grâce à la reconnaissance de l'expérience professionnelle.
Shutterstock

La VAE offre des avantages tant pour les entreprises que pour les salariés. Une étude réalisée sur les années qui ont suivi la mise en place de la loi de 2002 a montré que la VAE constituait pour les entreprises un outil pour rendre plus efficace leur politique de gestion du personnel, notamment en matière de recrutement et de mobilité, et pour les salariés un levier pour améliorer l'employabilité, favoriser l'évolution statutaire et la progression de carrière et renforcer la légitimité.

La recherche souligne que c'est un outil essentiel de sécurisation du parcours professionnel pour des personnes peu qualifiées. Mais la VAE souffre encore d'une méconnaissance de la part des acteurs

concernés. Sa réussite se heurte souvent aux difficultés inhérentes à son processus et repose très largement sur la possibilité pour le candidat de bénéficier d'un accompagnement adéquat. Elle est même totalement absente d'une étude portant spécifiquement sur la reconversion professionnelle en économie sociale et solidaire (ESS).

... mais peu exploité

En France, entre 2002 et 2015, un peu plus de 330 000 personnes ont obtenu une certification par le biais de la VAE. Après une forte progression entre 2003 et 2009, le nombre de candidats obtenant une certification par la VAE se stabilise désormais autour de 25 à 30 000 par an.

Les années récentes montrent même un recul du nombre de candidats dans la quasi-totalité des ministères certificateurs même dans des secteurs où elle est plus souvent mobilisée, comme le secteur sanitaire et social où elle représente un des principaux moyens pour continuer ou progresser dans l'emploi du fait de nouvelles exigences réglementaires.

Une étude estime qu'en 2017, dans un secteur qui rassemble à lui seul 1,146 million de salariés, « moins de 700 salariés du BTP ont obtenu une certification à partir de la validation de leurs expériences ».

S'agissant de la VAE visant l'obtention d'un diplôme universitaire, depuis 2007, celle-ci concerne environ 4 000 personnes par an qui visent, pour 80 % d'entre elles, l'obtention d'une licence professionnelle (42 %) ou d'un master (39 %). Le master ou le doctorat sont délivrés plus d'une fois sur quatre à des titulaires d'un diplôme de niveau bac +2 et près d'une fois sur six à des personnes qui sont déjà titulaires d'un diplôme de même niveau.

Chaque année, dans le cadre d'un accord de longue date avec le ministère de l'Éducation nationale, la mutuelle MGEN accueille une vingtaine de personnes issues de ce ministère (enseignants, conseillers pédagogiques, assistants sociaux, personnels administratifs, etc.) qui souhaitent donner une direction nouvelle à leur parcours professionnel.

Leur motivation ? Pour 75 % des individus interrogés, il s'agit d'une lassitude vis-à-vis de leur métier et/ou du cadre dans lequel il est exercé. Ils ont en moyenne 15 ans d'ancienneté, ils considèrent leur métier comme « passionnant sur le fond mais répétitif dans sa forme ». Ils ont « fait le tour de la fonction » se sont heurtés au « poids de l'institution » et à ce sentiment de « huis clos permanent » qui les enferme dans une fonction de manière définitive, dans « une prison dorée » où ils manquent de reconnaissance.



La lassitude est la motivation principale de 75 % des professionnels de l'Éducation nationale souhaitant se reconverter.
Shutterstock

Les raisons exprimées sont assez similaires à celles mises en avant dans l'étude de l'Apec sur ce qui pousse des cadres à chercher une reconversion professionnelle dans l'ESS : ils évoquent un environnement professionnel devenu intenable, une évolution de leur entreprise dans laquelle ils ne se reconnaissent plus et l'émergence de nouvelles aspirations professionnelles.

Un exemple à suivre ?

Les personnes de l'Éducation nationale qui arrivent à la MGEN y occupent la fonction de « délégué de section départementale », qui est une fonction charnière entre la base militante de la mutuelle (ses administrateurs et ses adhérents) et sa base opérationnelle (ses dirigeants et ses salariés). Détachés de leur corps professionnel d'origine pour une période déterminée, ces « nouveaux délégués » ont des profils et des parcours professionnels divers et sont en activité sur l'ensemble du territoire national, y compris les DROM et les COM. Les enjeux pour eux sont nombreux, notamment en matière de professionnalisation, pour permettre une acculturation réussie.

Depuis 2016, il leur est proposé de s'engager dès leur arrivée à la MGEN dans une démarche de VAE visant l'obtention du Master Économie sociale et solidaire proposé par Le Mans Université. En l'espace de cinq ans, ce sont environ 130 demandes de VAE qui ont été déposées, dont une trentaine actuellement en cours d'accompagnement. Une analyse de profils réalisée sur un peu plus de 70 stagiaires montre que ce sont pour les deux tiers des femmes et qu'indépendamment du genre, 80 % d'entre eux ont plus de 40 ans et les trois quarts un niveau de diplôme au moins équivalent à la licence, avec une variété de niveaux s'échelonnant du bac au doctorat.

Les personnes engagées dans ce processus lui reconnaissent une double utilité : il favorise la prise de fonction dans un environnement professionnel totalement différent de celui de l'Éducation nationale

et il permet « d'envisager des évolutions de carrière plus tard » au-delà de l'Éducation nationale, « faire une 3^e carrière ailleurs » n'est alors plus simplement un rêve, mais devient un projet professionnel réaliste.

Une première enquête menée auprès d'un échantillon de stagiaires montre que le dispositif est un réel levier dans l'entrée en fonction, un accélérateur de légitimité interne, mais aussi un atout professionnel pour la suite de la carrière. La VAE agit comme un révélateur de compétences acquises et le diplôme obtenu est un certificateur qui favorise les évolutions de carrière au sein de la MGEN et au-delà.

Dans le parcours professionnel de ces nouveaux délégués, la VAE apparaît bien comme un élément qui accompagne et facilite la réorientation professionnelle en permettant d'endosser rapidement une nouvelle légitimité professionnelle et de mobiliser des compétences acquises dans l'intégralité du parcours professionnel ou militant de chacun.



travail emploi formation professionnelle salariés vie professionnelle changements